



Assemblée municipale Tavannes
Procès-verbal de l'assemblée municipale du
Lundi 25 juin 2018
Salle communale de Tavannes – 20h15

<u>Ordre du jour</u> :	selon pièce annexée
<u>Président</u> :	M. Pierre-André Geiser
<u>Secrétaire</u> :	Mme Aurélie Gyger (Schlappach)
	Électrices et électeurs inscrits : 2147 soit 1141 électrices et 1006 électeurs Électrices et électeurs présents : 48 soit 11 électrices et 37 électeurs
<u>Droit de vote</u> :	non contesté
<u>Scrutateurs</u> :	M. David Maeder Mme Chantal Sousa

ORDRE DU JOUR

L'Assemblée est ouverte à 20h15 par le président qui remercie chacune et chacun d'avoir répondu à la convocation et salue la présence de M. le maire Fabien Vorpe ainsi que des membres du Conseil municipal, à l'exception de M. Romain Voumard qui est excusé.

L'Assemblée a été convoquée par cartes personnelles et par publication de la date et de l'ordre du jour dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier.

Aucun changement n'est apporté à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée municipale du 27 novembre 2017.

Le dernier procès-verbal a été mis à disposition au secrétariat communal et sur le site internet de la commune. Avant de passer au vote, M. Geiser demande s'il y a des questions ou des remarques à ce sujet. Sans avis contraire, le procès-verbal est accepté avec remerciements à son auteur.

2. Présentation et approbation du compte de résultats 2017

M. Wühtrich en charge du dicastère des finances en collaboration avec M. Wölfli, caissier, présentent le compte de fonctionnement.

Le compte général présente un résultat équilibré alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 53'265.00.

Le compte global se solde par un excédent de revenus de CHF 41'392.56. L'excédent de charges budgété était de CHF 216'465.00.

Les charges enregistrées pour les biens, services et marchandises sont de CHF 145'446.96 supérieures aux montants budgétés. Les raisons de cet écart résident dans des charges plus importantes au niveau des dépenses pour des meubles, appareils de bureau & loyers pour les nouveaux locaux du service social régional de Tavannes dans le « bâtiment administratif » à la rue du Quai, de l'entretien des routes/voies de communication et de l'entretien du réseau d'eau.

Les amortissements ordinaires du patrimoine administratif ont été de CHF 64'323.50 inférieurs au budget.

Les revenus provenant des impôts excèdent de CHF 245'249.90 le montant budgété. Ils ont en particulier été supérieurs aux prévisions dans le cas de l'impôt des personnes morales, des impôts fonciers et des impôts sur les gains de fortune. Par contre, les impôts sur le revenu des personnes physiques sont plus bas que le montant au budget et plus bas que le montant de 2016, ce qui constitue le principal point négatif de cette année.

Le degré d'autofinancement est de 60.08% en 2017 (contre 122.80% en 2016) l'indice a chuté suite à de grands investissements entrepris cette année. Il faut savoir qu'un degré d'autofinancement supérieur à 100% est un indice de désendettement.

La dette brute par habitant se situe à 73% soit Fr. 646.95. Nous pouvons qualifier ces chiffres de satisfaisants car le pourcentage est qualifié de critique quand il atteint le seuil de 200%.

L'indicateur de la situation financière de 2000 à 2017 montre une amélioration. En 2000 le bilan présentait un découvert de Fr. 2'931'549.- alors qu'en 2017, le bilan montre une fortune nette de Fr. 2'140'080.

A retenir pour les comptes annuels 2017 :

Total des charges Fr. 23'351'423.38

Total des revenus Fr. 23'351'423.38

Le compte général présente un résultat équilibré alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 53'265.00.

Le compte global se solde par un excédent de revenus de CHF 41'392.56. L'excédent de charges budgété était de CHF 216'465.00.

Rubrique « sous la loupe »

Amortissements supplémentaires

Les amortissements supplémentaires ne concernent que le compte général. Ils sont soumis à des règles précises et une commune ne saurait en comptabiliser comme bon lui semble. Ils sont inscrits, si nécessaire, au budget et, au moment de la clôture annuelle, doivent impérativement être calculés et comptabilisés sur la base des chiffres effectifs.

Des amortissements supplémentaires inhérents au système (art. 84 Oco) sont comptabilisés lorsque le compte général enregistre un excédent de revenus et que les amortissements ordinaires sont inférieurs aux investissements nets.

Excédent de revenus du compte général	CHF 142'809.92
Amortissements ordinaires, compte général	CHF 692'077.85
Investissements nets, compte général	CHF 1'075'889.00
Déficit d'autofinancement provenant des amortissements	CHF 383'811.15
Amortissements supplémentaires inhérents au système	CHF 142'809.92

Le Conseil municipal et la commission des finances recommandent à l'unanimité d'approuver ces comptes 2017.

M. Geiser demande s'il y a des questions ou des remarques. Ce n'est pas le cas, avant de passer au vote M. Geiser fait la lecture du rapport de révision des comptes établi par la fiduciaire Soresa SA.

L'Assemblée passe au vote, les comptes communaux sont acceptés par une forte majorité.

3. Informations sur les projets en cours

Avenir du centre du village, procédure participative

M. Michaël Schlappach prend la parole et présente le projet de l'avenir du centre du village de Tavannes.

L'idée est de mettre en place une procédure participative afin d'améliorer la planification et la coordination des différents projets.

L'objectif est d'intégrer activement la population avant les professionnels afin de connaître ses envies et ses besoins, partager ses visions, discuter du futur du village de manière ouverte et conviviale, synthétiser et compiler les idées, définir des priorités pour pouvoir consolider et concrétiser ces projets.

Pour cela une soirée participative est organisée le mardi 28 août 2018 à 19h30 à la salle communale de Tavannes.

Révision du plan de zone

M. Schlappach prend la parole et fait part de l'état d'avancement actuel de ce projet. La révision du plan de zone se trouve actuellement bloquée au niveau de l'OACOT en raison de plusieurs points. Premièrement, une nouvelle notion de « terres cultivables » a été introduite dans le droit cantonal de construction, consistant en un recensement de toutes les terres cultivables qui se trouve sur le territoire de Tavannes. Deuxièmement, de nouvelles normes en matière de densification des constructions doivent être introduites dans la réglementation communale. Etant donné que l'Assemblée a approuvé le dossier avant cette nouvelle réglementation, nous devons procéder à un réajustement qui devra à nouveau être soumis au vote lors d'une prochaine Assemblée municipale.

Troisièmement, selon les derniers calculs de l'OACOT, , Tavannes a finalement le droit à une extension de sa zone à bâtir pour de l'habitat, une extension qui a pour l'instant toujours été refusé au niveau cantonal. L'ensemble de la procédure devrait durer encore au moins une année.

4. Divers

M. Delprez prend la parole et fait part des problèmes de sécurité routière qui persiste sur le chemin de L'Orgerie. En effet, il avait fait part de ces problèmes lors d'une assemblée antérieure. Un panneau indiquant une limite de vitesse à 30km/h est placé au début de la rue, cependant les automobilistes circulent quand même à une vitesse bien en dessus de cette limite. Après cela, la commune a installé un gendarme couché qui se situe au début du tronçon. Selon M. Delprez ce n'est pas suffisant, il demande à la commune la possibilité d'ajouter des inscriptions « 30km/h » sur la route et de faire des contrôles.

M. Achermann répond qu'il n'est pas possible d'ajouter des gendarmes couchés à l'endroit qu'il demande en raison des places de parc situées au même endroit. Le problème étant délicat, il indique que la réflexion va se poursuivre. Par ailleurs, M. Achermann ajoute que les ralentisseurs existants étaient conçus pour une vitesse de 20km/h et non de 30 km/h. Ils devront donc être remplacés.

M. Samuel Gyger prend la parole par rapport aux toilettes publiques de la Rue H-F Sandoz qui sont actuellement fermées. Il pense que ceci constitue une mauvaise image pour le village.

Madame Nathalie Geiser répond que la commission de l'environnement ainsi que la commission des bâtiments sont en discussion concernant ce cas.

M. Pierre-André prend la parole pour faire part d'une annonce. Les autorités sont à la recherche d'une nouvelle secrétaire des Assemblées municipales. Dans l'intervalle, Madame Aurélie Gyger a été d'accord de prolonger son mandat.

M. le Maire Fabien Vorpe prend la parole pour faire part de deux points.

Premièrement, une suggestion consistant à créer un Conseil général avait été faite lors d'une dernière Assemblée. La commission de gestion a pris l'initiative de réaliser une étude. Celle-ci sera ensuite soumise au Conseil municipal pour prise de position.

Deuxièmement, M. Vorpe informe que les portes ouvertes du nouveau Médicentre de Tavannes aura lieu le vendredi 29 juin 2018 de 13h à 17h.

M. Pierre-André Geiser clôture l'Assemblée à 21h00 et souhaite de bonnes vacances à toutes et à tous.

La prochaine Assemblée municipale est fixée au lundi 26 novembre 2018 à 20h15.

Le président :

La secrétaire :

Pierre-André Geiser

Aurélie Gyger (Schlappach)